

Point de situation sanitaire dans la Somme au 27 octobre 2020

A la suite du classement de plusieurs départements en zone de couvre-feu, dont celui de l'Oise depuis le 22 octobre, retrouvez ci-dessous un point sur la situation épidémiologique dans le département de la Somme.

La situation sanitaire en France a conduit le Gouvernement à classer l'ensemble du territoire de la République en « **état d'urgence sanitaire** » depuis le 17 octobre 2020.

La situation épidémiologique du département de la Somme est préoccupante et appelle à la plus grande vigilance. Les principaux indicateurs épidémiologiques sont en nette hausse :

- le taux d'incidence (nombre de nouveaux cas positifs détectés pour 100 000 habitants sur une période de sept jours) s'élève aujourd'hui à 183 cas contre 119,9 cas pour 100 000 habitants au 21 octobre.
- le taux d'incidence des plus de 65 ans est en nette hausse, passant de 107,7 cas pour 100 000 habitants le 21 octobre à 205 pour 100 000 habitants aujourd'hui.
- le taux de reproduction (R effectif) régional est de 1,37 alors qu'il était de 1,34 au 21 octobre.
- le taux régional d'occupation des lits de réanimation par des personnes positives au coronavirus est de 49,7 % aujourd'hui. Ce taux était de 41,4 % le 21 octobre.

Ces différents taux révèlent une dégradation de la situation au niveau départemental. Ils soulignent également que les personnes de plus de 65 ans doivent bénéficier d'une vigilance particulière.

La situation sanitaire est donc très évolutive et les mesures de protection mises en place pourront être adaptées et complétées dans les prochains jours, notamment au regard des décisions qui seront prises par le Gouvernement.

La Préfète de la Somme en appelle à nouveau à la responsabilité de tous afin de freiner la propagation de l'épidémie dans notre département. La maîtrise de ce virus dépend de notre civisme à tous.

La meilleure protection contre le virus réside dans l'application stricte des gestes barrières. Pour freiner la propagation de l'épidémie, le plus efficace est de limiter ses interactions sociales et de respecter les mesures suivantes :

- se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter ;
- éviter de se toucher le visage ;
- respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres ;
- saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades ;
- porter le masque dans les lieux où son port est prescrit.